

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du mercredi 8 juillet 2026

Centrale photovoltaïque : Le projet de centrale photovoltaïque au sol avance. Suite à la consultation lancée par le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL), l'entreprise qui réalisera la construction de la centrale a été retenue. Les travaux doivent débuter à l'automne prochain. Avant cela, le conseil municipal doit valider un certain nombre de points à propos desquels chaque conseiller municipal a reçu les documents utiles en amont de la réunion. Après avoir évoqué chacun des sujets concernés, le conseil municipal :

- Valide le transfert de la commune au SIEL la compétence « Production, distribution, stockage, vente d'énergies renouvelables », demande au SIEL d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le coût du projet estimé à 1272800 € sera financé en totalité par le SIEL, sans participation de la commune.
- Valide le contenu d'un projet de bail emphytéotique de trente ans avec le SIEL concernant les parcelles utiles à l'implantation de la centrale photovoltaïque.
- Valide les termes de la convention proposée concernant la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque.

Le nouveau Président du SIEL récemment élu, est venu le matin même pour découvrir le site et se faire présenter le projet. Une prochaine réunion avec l'ensemble des parties concernées se tiendra courant juillet.

Consommations d'énergies 2025 : Le mardi 12 juin, Fabien Condon, technicien du Service d'Assistance à la Gestion des Energies (SAGE), service proposé par le Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL), est venu présenter le rapport annuel 2025 concernant les consommations en énergies des infrastructures communales. Didier Robin donne un compte-rendu oral de cette réunion. Il signale que les consommations, toutes énergies confondues, ont diminué de 34%. Cela s'explique en partie par le fait que la station d'épuration, consommatrice d'électricité n'est plus prise en compte depuis son transfert à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2025. Indépendamment de ce point, les consommations continuent de baisser selon une tendance amorcée depuis longtemps grâce au travail d'optimisation progressive des modes de chauffage et de l'usage des locaux ainsi qu'à la sensibilisation des usagers aux nécessaires économies tant pour des raisons financières qu'environnementales. Si la baisse des consommations en kWh est de 34%, la diminution des factures n'est que de 7%. Cela s'explique par l'augmentation du coût des énergies et aussi par le fait que pour la première fois, le marché d'électricité négocié par le groupement d'achat du SIEL se trouve à un niveau supérieur à celui de la moyenne départementale. Cela va s'inverser dès le mois de juillet où les prix du marché groupé de l'électricité vont revenir au niveau où ils étaient en 2024. Concernant le gaz, la commune l'achète à des conditions très bonnes, inférieures à celle du groupement de commandes du SIEL.

Didier Robin signale qu'il va faire des essais de réglage de la nouvelle pompe à chaleur (PAC) de l'école sur la prochaine période de chauffe. L'objectif est de trouver le point où la PAC obtiendra son meilleur rendement. Ces essais permettront aussi d'optimiser les équilibres

entre la PAC et la chaudière gaz en fonction des rendements mesurés, de l'évolution du coût des énergies et des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES). A ce sujet, grâce au travail conduit depuis de nombreuses années, la commune a déjà dépassé son objectif 2028.

Il a également été constaté que le rendement de l'installation alimentée par les puits géothermiques de 100 mètres situés sur le périmètre de stade, était très bon mais que ce système était sous-exploité sans doute à cause de l'encrassement du réseau de chauffage par le sol et de divers réglages. Un nettoyage de ce réseau sera effectué durant l'été. Les boucles initiales qui assuraient le chauffage par le sol de la partie ancienne du bâtiment de la mairie ont déjà été coupées au niveau des deux salles de musique et de la salle du conseil municipal. D'autres modes de chauffage, plus adaptés à un usage ponctuel des espaces concernés ont été mis en place dans le cadre du programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux. Sur ces boucles anciennes, il ne reste que le chauffage du secrétariat qui est actif. Les boucles récentes de chauffage par le sol qui concernent le restaurant scolaire et sa cuisine, dont le rendement est satisfaisant resteront pleinement active.

Bases fiscales : La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux communes de bénéficier d'une fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation. Le Maire rappelle qu'un suivi annuel est fait par la Commission Locale des Impôts Directs (CCID) dont la qualité a été soulignée par les services de l'Etat concernés. De plus, un travail exhaustif sur ce même sujet a été conduit il y a deux ans sur la base des listes fournies par les services fiscaux.

Après avoir échangé, le conseil municipal décide tout de même de répondre favorablement à la proposition faite par la DGFIP qui ne peut qu'être positive pour la commune.

Vie associative : Pascal Dubuis et Ghislaine Ressot ont reçu Rodolphe Lachize et Lise Piesson, respectivement Président et Vice-Présidente de l'Association Sportive de Villers (ASV). Les dirigeants du club de football souhaitent évoquer un certain nombre de points avec les représentants de la municipalité.

Après avoir abordé quelques sujets techniques et notamment les portes des vestiaires qui ne se ferment pas correctement, des sujets plus structurels ont été présentés.

Cela concerne à court terme un déficit de fonctionnement du club pour la troisième année consécutive malgré les nombreuses manifestations réalisées pour générer des recettes. Le montant des dépenses engagées par le club durant la saison écoulée est de 58000 €. Le club sollicite une subvention annuelle de 1500 € qui lui permettrait de financer les frais liés à la tonte et au traçage du terrain qui dans les autres communes sont assurés par la collectivité.

Les dirigeants de l'ASV ont également présenté également le projet de création d'un pôle féminin avec pour objectif de drainer des joueuses issues d'un large périmètre afin de pouvoir créer une équipe dans chaque catégorie. Cela pourrait conduire à une saturation des disponibilités des terrains qui conduirait à devoir trouver des solutions extérieures. Le club a pris des contacts avec la commune de Vougy dont le stade n'est que très peu utilisé.

La réalisation d'un terrain synthétique plat, déjà abordée à plusieurs reprises a aussi été révoquée. Ce sujet avait déjà été travaillé par un groupe de travail municipal dans le mandat précédent. Le Maire a présenté les éléments financiers et fiscaux à partir desquels la réflexion avait été conduite pour un investissement qui dépasserait le million d'euros.

Un nouveau groupe de travail amené à travailler sur la vie locale dans sa globalité a été constitué à la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Il commencera de se réunir à partir de la rentrée de septembre. Le sujet d'un terrain synthétique sera intégré à la réflexion d'ensemble. Les responsables de l'ASV seront informés de l'avancée de cette réflexion et éventuellement associés s'il était décidé d'avancer sur ce sujet.

Le conseil municipal est conscient du travail considérable fait par les bénévoles du club pour en assurer le fonctionnement administratif, technique et financier. La commune a toujours répondu aux attentes des associations ce qui fait qu'elle présente aujourd'hui un ensemble d'équipements très important au regard de son niveau de population et de son potentiel financier. Il faut aussi noter que de plus en plus, les membres des associations sont majoritairement extérieurs à la commune et ne contribuent donc pas au financement des investissements et des charges de fonctionnement liées à la vie associative.

Concernant la demande de subvention, le conseil municipal ne souhaite pas apporter dans l'immédiat une aide financière structurelle mais n'est pas opposé à une aide exceptionnelle, notamment compte-tenu du fait que deux manifestations ont dû être annulées à cause des épisodes de canicule. Le conseil municipal arrêtera une décision après avoir pu prendre connaissance du budget de la saison écoulée et du montant de la trésorerie du club.

Rebondissant sur les questions relatives à l'ASV, Jean-Michel Brisebrat revient sur l'effraction qui a eu lieu au local buvette et pense qu'il faudra réfléchir à l'installation d'une alarme au local voirie, situé dans le même bâtiment.

Courrier : Un courrier a été adressé au conseil municipal concernant une propriété privée présentant plusieurs dangers potentiels avec notamment la présence d'un puits non protégé, d'une maison menaçant d'effondrement située en bord de voirie et d'un espace boisé également en bordure du même chemin.

La mairie a déjà adressé depuis de nombreuses années des lettres recommandées avec accusé de réception (LRAR) au propriétaire lui demandant de faire le nécessaire pour sécuriser les éléments bâtis et pour mettre le bois en conformité avec la réglementation. Ces courriers n'ont jamais été retirés et seules quelques interventions ont été faites à minima par le propriétaire, seulement sur le bois en bordure de voirie.

Une nouvelle LRAR avait été envoyée au propriétaire le 22 juin dernier le mettant en demeure d'agir avec un délai pour intervenir jusqu'au 15 septembre prochain. Sans action à cette date, la commune entreprendra des travaux d'élagage au niveau du bois aux frais du propriétaire.

Eclairage public : Il avait été envisagé de déplacer un candélabre situé en haut du Chemin du Lavoir pour favoriser l'aménagement d'un terrain à bâtir. L'affaire n'ayant pas avancé, le conseil municipal décide de suspendre ce projet qui pourra être réétudié ultérieurement si besoin.

Logiciel de Gestion Communale : Le conseil municipal avait décidé de valider la mise en place d'une version actualisée et mieux sécurisée du logiciel de gestion communale. La concrétisation de cela était conditionnée par la décision de la commune de Saint-Hilaire avec qui ce logiciel est mutualisé. L'avis ayant été favorable, le conseil municipal est informé de l'acquisition de la nouvelle version est en cours.

Sanitaires publics : La fermeture des toilettes publiques situées en face de l'entreprise First Stop avait été actée lors de la précédente réunion. Sylvain Poyet avait trouvé que ce sujet avait été évoqué trop rapidement. Le sujet a donc été réinscrit à l'ordre du jour afin d'être éventuellement réétudié et si nécessaire, redébatu. L'ensemble du conseil municipal pense que le sujet a été traité correctement, certains conseillers disant même qu'il avait un peu traîné en longueur. Cet espace de toilette est très peu utilisé par la population locale. Quelques cyclistes s'y arrêtent parfois. Il demande du temps de nettoyage et il ne répond pas du tout aux normes en vigueur en termes d'accessibilité et d'hygiène. La mise en conformité complète de ce lieu aurait un coût démesuré au regard de son faible usage. Son utilité est d'autant plus limitée que l'entreprise First Stop est équipée depuis longtemps d'un espace sanitaire pour son personnel et pour sa clientèle et qu'un espace de toilettes publiques répondant aux normes existe à un peu plus de cent mètres. Après avoir une nouvelle fois échangé sur le sujet, le conseil municipal valide la fermeture des toilettes vétustes. Sandrine Monchanin demande à ce qu'avant cela, la fermeture de la porte des autres toilettes soit consolidée. Lorsque cette fermeture sera effective, une note signalant la présence des WC publics à proximité sera apposée pendant quelques temps.

Personnel communal : Michelle Encizo qui assurait l'encadrement des temps de cantine ne renouvellera pas son contrat qui arrivait à terme à la fin de l'année scolaire. Il va être nécessaire de la remplacer. Le temps de travail proposé étant limité, il faut avant tout rechercher des candidats sur Villers ou à proximité pour limiter les frais de déplacement. Les conseillers municipaux sont invités à faire savoir cela. Si le poste n'est pas pourvu début août, une annonce sera lancée.

Registre personnes vulnérables : Le registre des personnes vulnérables de la commune n'est pas à jour. Ce document obligatoire doit être actualisé. Ghislaine Ressot et Nicole Brosselard vont travailler à cela. Dans l'immédiat, elles flècheront les personnes potentiellement concernées avant que ne soit distribué un document inclus dans le prochain numéro du feuillet « Villers en Direct » ou spécifique, informant toute la population. Cela permettra à toute personne concernée d'être au courant de la tenue de ce registre et de pouvoir s'y inscrire si elles le souhaitent.

Ecole : Dans le cadre d'une opération spécifique, EDF peut financer jusqu'à dix équipements par établissement permettant de rafraîchir les bâtiments scolaires. Ce financement potentiel est d'un maximum de quatre cents euros par équipement. Cela peut concerner des ventilateurs de plafond, des brumisateurs, des climatisations mobiles ou fixes, ... Des devis seront demandés et les enseignantes concertées. Le conseil municipal mandate un groupe de travail pour avancer sur le sujet afin de pouvoir, si besoin, réaliser les travaux avant la date butoir fixée par le cofinanceur EDF au trente septembre prochain.